



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET 25 AVRIL 2015

PROCÈS-VERBAL

La 87^e Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret s'est tenue le 25 avril 2015 à 8 heures 30, Espace Blareau à Sully-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Alain MACHENIN.

Le Président remercie de leur présence à la tribune Monsieur Jean-Noël CARDOUX, Sénateur et Conseiller Général, Monsieur Jean-Luc RIGLET Maire de Sully-sur-Loire, Madame Simone SAILLANT Directrice Départementale des Territoires, Monsieur Jean-Roch GAILLET Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Monsieur RAIGNEAU représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret, Madame Muriel MERCADIER, Secrétaire Générale de la Fédération des Chasseurs du Loiret, Messieurs Hubert DROUIN et Jean FLEURY, Vice-présidents, Monsieur Alain PARDÉ, Trésorier et Monsieur Mathieu TEIXEIRA, Trésorier adjoint. Il félicite Monsieur CARDOUX pour son élection à la Présidence du groupe chasse et pêche du Sénat et pour son investissement pour la chasse.

Il salue également les personnalités et les administrateurs dans la salle et présente les excuses des absents.

L'Assemblée adopte à l'unanimité, à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 Mai 2014. Le Président propose ensuite de désigner pour bureau de l'Assemblée Générale celui du Conseil d'Administration de la Fédération, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

Le Président donne la parole à Monsieur RIGLET, nouveau Maire de Sully-sur-Loire, qui remercie la Fédération des Chasseurs d'avoir choisi sa commune et d'y être fidèle et souhaite une bonne Assemblée Générale.

RAPPORT MORAL

Le Président fait lecture de son rapport moral :

Messieurs les Sénateurs, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les présidents, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, chers amis, Mon propos d'aujourd'hui s'articule sur 2 thèmes principaux, l'un au niveau national et l'autre au niveau de notre département. Concernant la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre, sa directrice vous présentera les principales actions menées les mois derniers.

Au niveau national, nous avons été gâtés, plusieurs lois impactent nos activités.

— **La loi sur les indemnisations des dégâts agricoles** a été mise en place au 1^{er} janvier 2014. Je peux dire que les nouveautés en la matière ont été abordées avec sagesse et pragmatisme. En effet, je souligne l'important travail réalisé par les différents services de la fédération et les estimateurs pour communiquer sur les changements réglementaires (création de parcelles « îlot cultural » et non plus d'îlot PAC et/ou de parcelles cadastrales, l'abattement forfaitaire et les éventuelles réductions). Pour information, environ 700 dossiers uniques ont été traités l'année dernière dont 129 représentent des petits dossiers avec les nouveaux paramètres.

— **La loi d'avenir agricole et forestier** parue en octobre 2014 risque d'impacter fortement notre responsabilité en tant que détenteur de droit de chasse. La LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 41 précise, je cite « Les propriétaires ou détenteurs d'animaux sont tenus de réaliser ou de faire réaliser les mesures de prévention, de surveillance et de lutte que la réglementation leur impose à l'égard des dangers sanitaires de première catégorie et des dangers sanitaires de deuxième catégorie faisant l'objet d'une réglementation. En cas de carence ou de refus, ces opérations peuvent être exécutées d'office, aux frais des intéressés, par l'autorité administrative.

En langage courant, nous allons devoir réaliser ces opérations à nos frais et en cas d'épizootie notre responsabilité peut être engagée si le niveau de danger sanitaire augmente, c'est à dire atteint et dépasse le risque intermédiaire et/ou élevé. À ce jour, notre département est au niveau 1 équivalent au risque faible.

Dans l'esprit du législateur, il faut sanctionner le chasseur négligeant à l'extrême mais si le texte reste en l'état, tous les chasseurs sont au même niveau. Dans ce cas, il y a fort à parier que de nombreux contentieux vont naître.

À ce sujet, j'ai alerté le sénateur Cardoux qui m'a assuré que le groupe chasse qu'il préside serait très attentif et vigilant à tous les décrets d'application de ce texte de loi et notamment sur les conséquences réglementaires de l'aspect sanitaire.

— **La loi sur la biodiversité** qui est passée en première lecture à l'Assemblée Nationale fin mars 2015 crée l'agence française pour la biodiversité. Nous pouvons être inquiets en sachant que le parrain de cet établissement public est Monsieur Hubert Reeves. Nous pouvons être inquiets car cette personne est à la tête d'une association « humanité et biodiversité » jadis appelée « rassemblement des opposants à la chasse ». Je pense que nous ne serons pas les bienvenus dans cette agence de biodiversité. En plus, elle prévoit la suppression du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, seul endroit où les questions « chasse » étaient abordées.

L'article 60, prévoit de faire disparaître le terme d'espèce « nuisible » et de remplacer par la notion d'espèce « susceptible d'occasionner des dégâts ». J'ai pratiqué le piégeage, il faut arrêter de se gargariser et appeler un chat un chat. Une espèce nuisible doit pouvoir se réguler d'une façon ou d'une autre. Derrière ce vocabulaire pratiqué par une classe sociale d'intellectuels se cache souvent la vérité, celle de donner satisfaction à nos opposants qui pourront le cas échéant ouvrir complètement la porte entr'ouverte à cette occasion. Ne soyons pas dupes.

_ Le projet de loi NOTRE concernant la réforme territoriale est actuellement discuté au parlement. Cette loi de décentralisation précisera le contour des activités, le rôle des régions et des départements. Il est bien entendu que les régions deviendront de plus en plus des structures décisionnaires, pour exemple les fonds FEDER/FEADER sont maintenant gérés par les régions. Cela modifie la gouvernance au niveau de la Fédération Nationale des Chasseurs. Le Conseil d'Administration de la FNC est composé de 27 membres élus qui correspondent aux présidents de chaque région plus 1 représentant pour les régions de plus de 100 000 chasseurs. Actuellement nous avons 22 régions et donc 5 élus supplémentaires. Dans le cadre de cette réforme territoriale nous n'aurons plus que 13 régions. Il nous faut revoir nos statuts d'où une Assemblée Générale extraordinaire prévue cet automne. Nous pouvons imaginer que ces régions auront des pouvoirs étendus, nous devons nous adapter en développant notre structure régionale la FRCC comme interlocuteur privilégié au sein de la région Centre-Val de Loire qui elle aussi devra s'aligner sur une nouvelle dénomination FRCCVL.

Au niveau du département : je commencerai par ce sujet tant attendu, la Perdrix grise. Ce dossier qui a mobilisé beaucoup de personnes, a été conduit du côté de la Fédération avec toute la transparence nécessaire, ce que je souhaitais. Nous avons consulté les détenteurs par zones, remis en main propre un dossier à Monsieur le Préfet, à Madame la Directrice Départementale des Territoires puis exprimé unanimement lors de la CDCFS de décembre notre souhait de rouvrir le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique afin de lâcher des oiseaux. Certes la réponse a tardé mais n'oublions pas que, durant cette période nous avons changé de Préfet et de Secrétaire Général. L'administration vient de me faire connaître sa décision : les zones Berry, Puisaye et Sologne définies dans le schéma, seront autorisées à lâcher des oiseaux. Concernant la partie administrative et réglementaire de ce dossier, cela vous sera détaillé par le président de la commission petit gibier tout à l'heure. L'heure est donc à l'apaisement même si cela ne convient pas à tout le monde. Quant au Lièvre, j'ai des renseignements qui me font état de densités très importantes ici ou là avec des dégâts agricoles, j'invite les chasseurs locaux à prélever raisonnablement. Pour les faisans dans les zones à repeuplement d'oiseaux de souches sauvages, les comptages de printemps sont encourageants, j'espère que cette année la météo leur sera favorable et qu'elle profitera également à la Perdrix grise. Les comptages de printemps de cette espèce montrent des disparités importantes au niveau des régions.

Abordons maintenant le cas du Sanglier. J'ai continué avec Monsieur GRZELEC de la DDT à visiter certains détenteurs. Une feuille de route leur est remise, elle précise notamment la pratique régulière de chasse et sans consigne qualitative de prélèvement. Nous avons pu constater que les personnes visitées à cette occasion suivaient globalement les directives. Il n'est point besoin d'avoir un territoire de moyenne ou de grande surface pour que les sangliers trouvent une remise qui leur plaît. Aussi dans cet objectif, nous allons organiser avec l'administration, des réunions délocalisées dans les communes situées en zones noires, tous les détenteurs de plan de chasse y seront invités. J'ai également visité des agriculteurs, qui avaient eu d'importants dégâts l'année précédente. J'ai expliqué, convaincu des chasseurs, des propriétaires et des agriculteurs bien sûr, de la volonté de la Fédération à baisser la facture dégâts. À force de commentaires et au bout de plusieurs visites, j'ai réussi à formaliser un partenariat de prévention des cultures, chacun y apporte sa contribution avec à la clé un objectif gagnant/gagnant. Ensemble nous y parviendrons si chacun s'investit à son niveau. Nous sommes dans la bonne voie, il faut continuer ainsi. L'actualité nous le prouve, nous devons baisser les effectifs sangliers surtout dans certaines zones du département. Quand je parle d'actualité, je fais allusion à la découverte d'un sanglier dans le Loir-et-Cher atteint de tuberculose bovine.

À cette occasion, je félicite le chasseur qui, avec une grande sagesse, a réagi de la bonne façon. Les formations venaison ne sont pas vaines au contraire, elles doivent être poursuivies et même développées. Les personnes qui les ont suivies, peuvent détecter les anomalies au niveau des carcasses et agir en conséquence.

Je profite de cette occasion pour vous communiquer quelques chiffres au niveau du Sanglier :

- _ Les surfaces détruites toutes denrées agricoles confondues (841 en 2014 contre 1 140ha en 2013) présentent une baisse importante, l'indicateur est au vert ce qui est bien.
- _ Les volumes détruits montrent là aussi une baisse importante des dégâts de 83 203 quintaux détruits en 2014 toutes denrées confondues contre 105 040 en 2013. L'indicateur est à la bonne couleur. Les prélèvements de sangliers pour l'année sont à la baisse l'indicateur est également dans la bonne couleur.

L'indemnisation est fort heureusement satisfaisante de 736 000 € en 2014 contre 1 078 000 € en 2013. Je précise que nous avons bénéficié d'un prix excessivement bas des denrées agricoles cette année.

L'indicateur est là aussi bon surtout pour la trésorerie.

Pour l'année 2015 la question reste posée en ce qui concerne les prix.

J'ose croire que si ces indicateurs sont favorables, cela est dû à la mobilisation des chasseurs du moins je l'espère. Il faut persévérer d'autant que l'année 2014 a été une année exceptionnelle quant à la fructification forestière. Chacun sait qu'une bonne glandée favorise une bonne reproduction des sangliers, ce que nous avons pu constater avec de nombreuses naissances en fin 2014 et début d'année 2015. Les semis de maïs se présentent bien avec une météo clémente qui va favoriser un développement rapide de la plante et ainsi diminuer le risque dégâts.

Pour le Sanglier certaines règles doivent être respectées, avec le renvoi obligatoire du carnet de prélèvements. Au 21 avril dernier seulement 302 carnets sur 528 nous ont été retournés. La date limite est fixée au 11 avril, dans quelques jours une lettre de relance sera envoyée, ensuite la sanction s'appliquera. La politique en matière de Sanglier dans le Loiret est définie dans notre schéma et est applicable à tous.

Pour information, la Cour d'appel d'Orléans a confirmé la condamnation (amende + retrait de permis pour 1 an) pour agrainage sans convention (après 2 timbres amendes et une dénonciation de la convention agrainage par la FDC45), mais a considéré que c'était à tort qu'il n'avait pas été condamné pour agrainage sans respecter les conditions prévues dans le SDGC et l'a condamné à une seconde amende.

Pour le grand gibier, cette année a été vraiment particulière avec un comportement des animaux très surprenant. L'inquiétude qui régnait cette saison chez les chasseurs est maintenant apaisée car les animaux sont de nouveau présents dans les territoires. La faune sauvage ne nous a pas livré tous ses secrets. Le plan de chasse triennal n'interfère en aucune façon les résultats des prélèvements, mais permet une approche beaucoup plus réelle des prélèvements effectués. Mais je n'empiète pas sur le compte rendu de la commission Grand Gibier réalisé par Hubert Drouin qui va s'exprimer tout à l'heure.

Au niveau des nuisibles, nous attendons l'arrêté ministériel pour la période 2015/2018 qui précisera les espèces du groupe 2. Les mustélidés avec la Martre, la Fouine, les corvidés avec les corbeaux freux, corneilles, pies, et le Renard pourront être régulés. Je souligne l'excellent travail fourni à l'occasion par les piégeurs et les services de la Fédération. La commission spécialisée nuisibles de la CDCFS a émis un avis favorable à cette liste qui, entérinée par le préfet, a été transmise au ministère. J'ai de bons espoirs.

Toujours au niveau des mustélidés, à la demande de la Présidente de l'Association de la Vénérerie sous Terre, j'ai sollicité Madame la Directrice départementale des Territoires pour réaliser un dénombrement de la population de Blaireau. La réponse est arrivée et la fédération va piloter cette opération, tous nos partenaires habituels (piégeurs, veneurs, gardes particuliers, ONF, ONCFS, louvetiers et même naturalistes) seront sollicités pour participer à cette étude. Je déplore mon absence à l'assemblée générale de la vénérerie sous terre, j'aurai pu y développer cette opération.

Il y a quelques temps, lors de la réalisation de l'autoroute A19 (Artenay/Courtenay), nous avons beaucoup travaillé avec la société ARCOUR. Des passages à gibier ont été créés, nous connaissons la fréquentation de ces passages. Madame Lesage, Directrice adjointe vous fera la synthèse de cette étude tout à l'heure.

Je souligne la forte mobilisation à l'occasion de l'opération « Loire Propre ». Plus de 500 personnes ont participé au nettoyage des berges de Loire le premier week-end de mars. Au total environ 450 m³ de déchets ont pu être ramassés. Bravo à tous ces gens qui se sont investis dans cette opération qui suscite des vocations

ici où là. Dans ce cadre, je vous annonce une opération similaire dans le Loiret « j'aime Dordives propre » qui aura lieu le 30 mai prochain. Par des comportements de ce type les chasseurs démontrent leur qualité à gérer les milieux, nous sommes au cœur de la biodiversité. Depuis 2009, la Fédération a intégré la démarche AGRIFAUNE. En s'associant aux acteurs locaux que sont, entre autres, les agriculteurs, la Fédération travaille depuis 6 ans à promouvoir le développement de pratiques favorables à la faune sauvage sur nos territoires, tout en tenant compte des contraintes diverses et variées auxquelles doivent faire face les exploitants. Avec l'Association Hommes et Territoires, la Chambre d'agriculture du Loiret et le soutien financier de l'ONCFS, les premières années d'expérimentations « Biodiversité en bord de champs » (déjà présentées devant cette même assemblée) vont désormais laisser place à la sensibilisation et à la valorisation des bonnes pratiques !

Dès 2015, une nouveauté viendra également compléter le partenariat avec la mise en place d'un volet spécifique pour tester, promouvoir et faciliter le réseau d'utilisation des barres d'effarouchement (ou barres d'envol) sur nos régions de grandes plaines céréalières. L'évolution, parfois très difficile à suivre, de la politique agricole commune, nous amène à travailler sur le sujet, notamment au moment de la destruction des couverts d'interculture à l'automne. Rendez-vous l'an prochain pour les premiers résultats.

Enfin, je souligne l'excellente collaboration avec les services de l'État, même si, parfois, nous avons des divergences de point de vue et certaines discussions animées. Pour conclure, je remercie tout le personnel de la Fédération à qui je demande beaucoup. Leurs qualités et leurs compétences en font de précieux collaborateurs. Je remercie également mes collègues administrateurs qui s'investissent pratiquement au quotidien, et parfois au détriment de leur vie familiale dans les tâches pour lesquelles ils se sont portés volontaires. Je n'oublie pas les externes, ces bénévoles qui se portent candidats pour réaliser certaines missions. Merci à tous.

Je n'oublierai pas non plus ceux qui se plaisent à lancer des rumeurs totalement fausses et gratuites. Celles qui déshonorent, qui blessent et portent atteinte aussi bien à l'individu mis en cause qu'à sa famille. À ceux-là, je dis, soyez prudents car si vous ne connaissez pas l'effet boomerang vous pouvez en faire les frais tôt ou tard.

Mesdames, Messieurs, chers amis je vous remercie de votre attention.

Le Président donne la parole au Sénateur CARDOUX. Ce dernier, après avoir remercié le Président pour ses aimables propos, présente les travaux du groupe chasse et pêche du Sénat et les chantiers futurs. Il insiste sur la nécessité d'une forte solidarité entre tous les chasseurs et les assure de son soutien.

Le Président MACHENIN appelle la candidature de quatre scrutateurs. Madame GIRARD et Messieurs JEANNET, LIRZIN et POINTEAU sont alors nommés.

COMPTE RENDU FINANCIER

Monsieur AMALRIC, du cabinet comptable ORCOM, présente les comptes de l'exercice 2013/2014 en les comparant au budget prévisionnel et en donnant des précisions sur les écarts.

Il commence par le budget « général », puis le budget « dégâts » et termine par le bilan (documents joints en annexe).

Monsieur MACHENIN donne ensuite la parole à Monsieur BILLEREAU, Commissaire aux Comptes. Ce dernier précise l'étendue de sa mission et donne lecture de son rapport. Il certifie les comptes 2013/2014.

POINT SUR LE BUDGET EN COURS

Monsieur PARDÉ explique que le suivi du budget 2014/2015 au 31 mars indique que sa clôture devrait se situer au niveau du projet voté l'année dernière.

PROJET DE BUDGET 2015/2016

Il expose le projet de budget « général » puis le projet de budget « dégâts » établis par le Conseil d'Administration (documents joints en annexe).

Il précise enfin les modalités qui seront mises en place pour le remboursement des bracelets de Sanglier.

Le Président, après avoir présenté le bulletin de vote, invite les adhérents à déposer leurs bulletins dans l'urne.

Il est procédé au vote à l'issue duquel les scrutateurs, accompagnés de membres du personnel, emmènent les quatre urnes pour procéder au dépouillement.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Plusieurs Présidents de Commission présentent rapidement le bilan de l'année écoulée et les projets en cours ou à venir : Communication, Formation, Grand Gibier, Petit Gibier, Prédation, Nouveaux chasseurs-Prospectives, Gibier d'eau et oiseaux migrateurs

RÉSULTAT DU VOTE

Le Président communique le résultat du vote.

COMPTES DE L'EXERCICE 2013/2014

Les comptes sont adoptés avec 4 499 voix pour et 81 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte « général » aux réserves est adoptée avec 4 503 voix pour et 76 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte « dégâts » aux réserves est adoptée avec 4 186 voix pour et 137 contre.

PROJET DE BUDGET 2015/2016

Le projet de budget « général » est adopté avec 4 474 voix pour et 112 contre.

Le projet de budget « dégâts » est adopté avec 4 378 voix pour et 205 contre.

REMISE DE MÉDAILLE

Le Président remet la médaille de la Fédération à un représentant de Monsieur Claude CIMELIÈRE, membre de la Société de Chasse de BAULE depuis plus de 40 ans, au Conseil d'Administration depuis 23 ans dont 20 au poste de Trésorier et également fondateur de la revue de chasse interne de la Société de chasse « La Bauloise ».

DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE

Monsieur MACHENIN détaille les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine saison.

Ouverture générale : 20 septembre 2015

Fermeture générale : 29 février 2016

ESPÈCES	LOCALISATION	DATES D'OUVERTURE	DATE DE FERMETURE	CONDITIONS SPÉCIFIQUE DE CHASSE
CERF ÉLAPHE et CERF SIKA	Tout le département	1 ^{er} septembre 2015	29 février 2016	Du 1^{er} au 19 septembre inclus les cerfs élaphe mâles et les cerfs sika mâles ou femelles peuvent être chassés à l'approche ou à l'affût, par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.
CHEVREUIL / DAIM	Tout le département	1 ^{er} juin 2015	29 février 2016	Du 1^{er} juin au 19 septembre inclus , les chevreuils mâles et les daims mâles ou femelles peuvent être chassés à l'approche ou à l'affût, par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.
SANGLIER	Tout le département	1 ^{er} juin 2015	29 février 2016	Du 1^{er} juin au 14 août inclus , la chasse du Sanglier peut être pratiquée par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, à l'affût, à l'approche, ou en battue en tout lieu. Tout détenteur d'une autorisation individuelle devra adresser, à la DDT, un compte rendu des tirs effectués pour le 15 septembre 2015 (en absence de compte rendu, l'autorisation sera refusée pour l'année suivante). À partir du 15 août , la chasse du sanglier peut être pratiquée en tout lieu à l'approche, à l'affût ou en battue.
FAISAN, COLIN	Tout le département	20 septembre 2015	31 janvier 2016	sauf exception suivante : Sur le GIASC de Bellebat, le GIC de la Cléry, le GIC des Vallées du Nan et de la Laye et les territoires situés sur la commune de Mareau-aux-Bois, la chasse du Faisan commun est soumise à plan de chasse.
PERDRIX ROUGE	HORS GIC	20 septembre 2015	31 janvier 2016	
PERDRIX GRISE	HORS GIC : Territoires sur lesquels ont été conclus des contrats avec la FDC45 en application du plan de gestion départemental.	21 septembre 2015	13 décembre 2015	
LIÈVRE	HORS GIC	20 septembre 2015	13 décembre 2015	

QUESTIONS DIVERSES

Le Président propose de répondre à quelques questions d'ordre général.

Madame AUCHÈRE indique qu'elle n'est pas d'accord avec la proposition de la Fédération concernant la gestion de la Perdrix grise qui ne correspond pas au résultat du sondage qui a été réalisé. Elle demande que le lâcher soit autorisé partout dans le Département. Après avoir fait l'historique du dossier le Président répond que l'Administration a accepté, à titre expérimental et sous réserve de l'avis de la CDCFS, une modification du schéma départemental.

Le Docteur Vétérinaire Yves PIEDVACHE demande si une communication va être faite sur la tuberculose. Le Président donne la parole à Monsieur GILLET. Après avoir présenté la DRAAF, Monsieur GILLET répond en faisant un point sur le cas de tuberculose diagnostiqué sur un sanglier dans le Loir-et-Cher.

Monsieur GOIRAND, Président d'ACC45 remercie monsieur PARDÉ pour la simulation de réalisation de l'exercice en cours. Il se déclare tout à fait favorable aux mesures courageuses qui ont été prises pour la Perdrix grise. De même, il constate que le plan de chasse triennal montre, dès cette année, son intérêt face aux mauvaises réalisations de la dernière saison.

Monsieur GUYON, Délégué départemental du Club National des Bécassiers, regrette le manque de retour des carnets de prélèvement et demande quelles mesures sont envisagées. Le Président indique qu'il lui donnera accès aux moyens de communication fédéraux.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRÉFET

Monsieur le Préfet se félicite d'assister à une assemblée aussi nombreuse.

Il insiste sur l'amélioration de l'image des chasseurs grâce à l'acceptation par ceux-ci de certains changements réclamés par la société. Pour la Perdrix grise, il a souhaité la mise en place d'une gestion expérimentale. Il constate qu'il y a beaucoup de normes dans la chasse mais que l'État travaille à leur simplification. Après avoir mis l'accent sur la sécurité des personnes, il remercie les chasseurs pour les actions qu'ils mènent en matière d'environnement. Il termine son propos sur la féminisation souhaitable des effectifs et sur la nécessité d'assurer la relève par des actions auprès des jeunes.

Le Président, après avoir remercié monsieur le Préfet, clôture la séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié.



ANNEXE 1 : Budget « général » 2013 / 2014

Comme cela a été annoncé dans la simulation de fin d'exercice 2013/2014, lors de la dernière Assemblée Générale, le budget a été relativement bien respecté. Les dépenses ont été réalisées à 101% (+13 046 €) et les recettes à 99 % (-17 336 €).

DÉPENSES	BUDGET	RÉALISÉ
Achats <i>réalisation 86 % soit - 27 208 €</i>	200 967 €	173 759 €
Services extérieurs <i>réalisation 126 % soit + 26 594 €</i>	103 278 €	129 872 €
Autres services extérieurs <i>réalisation 95 % soit - 20 261 €</i>	384 124 €	363 863 €
Taxes <i>réalisation 114 % soit + 11 746 €</i>	84 628 €	96 374 €
Personnel <i>réalisation 102 % soit + 19 320 €</i>	982 263 €	1 001 583 €
Charges de gestion courante <i>réalisation 96 % soit - 7 672 €</i>	188 327 €	180 655 €
Charges exceptionnelles	0 €	1 797 €
Amortissements, provisions <i>réalisation 102 % soit + 8 730 €</i>	362 482 €	371 212 €
TOTAL DÉPENSES	2 306 069 €	2 319 115 €

RECETTES	BUDGET	RÉALISÉ
Ventes <i>réalisation 93% soit - 22 141 €</i>	336 855 €	314 714 €
Autres produits <i>réalisation 101 % soit + 11 659 €</i>	1 550 636 €	1 562 295 €
Produits financiers, exceptionnels, reprises provisions, transfert de charges <i>réalisation 98 % soit - 6 855 €</i>	317 062 €	310 208 €
TOTAL RECETTES	2 204 553 €	2 187 217 €

RÉSULTAT GÉNÉRAL	BUDGET	RÉALISÉ
DÉPENSES	2 306 069 €	2 319 115 €
RECETTES	2 204 553 €	2 187 217 €
TOTAL DU RÉSULTAT « GÉNÉRAL »	- 101 516 €	-131 898 €

ANNEXE 3 : Projet associatif « Jeunes »

Pour rappel, ce projet a été adopté lors de l'Assemblée Générale de 2011 pour lequel 75 000 € ont été alloués sur 4 ans. Voici l'état d'avancement du projet :

ANNÉE	RÉSULTAT
2011 / 2012	-10 112
2012 / 2013	-16 320
2013 / 2014	-20 267
2014 / 2015	En cours

Le projet prenant fin le 30 juin 2015, le solde pour l'exercice en cours est de 28 301 €.

ANNEXE 2 : Budget « dégâts » 2013 / 2014

Au niveau « dégâts », seuls les comptes liés aux indemnisations de dégâts ont dépassé significativement le prévisionnel. Les dépenses ont été réalisées à 111% soit +195 139 € correspondant essentiellement aux indemnisations (+91 724 €) et à la provision d'indemnisations (+83 301 €).

Les recettes ont été réalisées à 107 % soit +124 649 € correspondant, en grande partie, à la reprise de la provision dégâts 2012/2013 (+112 446 €).

DÉPENSES	BUDGET	RÉALISÉ
Achats <i>réalisation 108 % soit + 88 098 €</i>	1 078 235 €	1 166 333 €
Services extérieurs <i>réalisation 444% soit + 9 981 €</i>	2 900 €	12 881 €
Autres services extérieurs <i>réalisation 104 % soit + 9 313 €</i>	249 500 €	258 813 €
Taxes <i>réalisation 111 % soit + 1 923 €</i>	17 626 €	19 549 €
Personnel <i>réalisation 100 % (- 435 €)</i>	255 821 €	255 386 €
Charges de gestion courante <i>réalisation 108 % soit +2 089 €</i>	26 935 €	29 024 €
Amortissements, provisions <i>réalisation 138 % soit + 84 170 € correspondant à la Provision « dégâts » : + 83 301 €</i>	222 532 €	306 702 €
TOTAL DÉPENSES	1 853 549 €	2 048 688 €

RECETTES	BUDGET	RÉALISÉ
Ventes <i>réalisation 101 % soit + 7 126 €</i>	1 390 475 €	1 397 601 €
Autres produits <i>réalisation 105 % soit + 3 079 €</i>	62 594 €	65 673 €
Produits financiers, exceptionnels, reprises provisions, transfert de charges <i>réalisation 138 % soit + 114 445 €</i>	299 645 €	414 089 €
TOTAL RECETTES	1 752 714 €	1 877 363 €

RECETTES	BUDGET	RÉALISÉ
DÉPENSES	1 853 549 €	2 048 688 €
RECETTES	1 752 714 €	1 877 363 €
TOTAL DU RÉSULTAT « DÉGÂTS »	-100 835 €	- 171 325 €

ANNEXE 4 : Résultat global 2013 / 2014

RÉSULTAT GÉNÉRAL	-131 898 €
RÉSULTAT DÉGÂTS	- 171 325€
RÉSULTAT PROJET ASSOCIATIF "JEUNES"	- 20 267 €
RÉSULTAT GLOBAL	- 323 490 €

ANNEXE 4 : Bilan au 30 juin 2014

Actif immobilisé	
Terrains	888 781 €
Constructions	279 189 €
Autres immob. corporelles	165 039 €
Installations tech. + matériel	42 025 €
Autres immob. incorporelles	992 €
TOTAL	1 376 026 €
Actif circulant	
Disponibilités	3 322 161 €
Charges constatées d'avance	30 799 €
Autres créances	22 092 €
Usagers et comptes rattachés	9 627 €
Avances et acomptes versés sur commande	7 229 €
TOTAL	3 391 908 €
Fonds associatifs	
Réserves réglementées	1 897 458 €
Réserves indisponibles	1 376 026 €
Réserves statutaires	664 332 €
Résultat de l'exercice	-323 490 €
TOTAL	3 614 326 €
Provisions pour risques et charges	
TOTAL	530 749 €
Dettes	
Découverts et concours bancaires	215 414 €
Dettes fiscales et sociales	199 185 €
Avances et acomptes reçus sur commande	130 428 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 831 €
TOTAL	622 858 €
TOTAL « GÉNÉRAL »	4 767 934 €

ANNEXE 5 : Projet de budget « général » 2015/2016

DÉPENSES	
Achats	146 510 €
Services extérieurs	114 005 €
Autres services extérieurs	373 050 €
Taxes	89 090 €
Personnel	972 965 €
Charges gestion courante	188 956 €
Amortissements et provisions	400 666 €
TOTAL DÉPENSES	2 285 542 €
RECETTES	
Ventes	279 701 €
Autres produits	1 669 994 €
Prod financier, except, reprise, prov, transf charges	339 645 €
TOTAL RECETTES	2 289 340 €
RÉSULTAT BUDGET « GÉNÉRAL »	3 798 €

Pour les recettes, les hypothèses suivantes ont été retenues :
Diminution de validation de 3% pour les vignettes départementales et nationales par rapport au projet de budget 2014/2015.

- **Vignette Départementale :**
65 € dont 0,30 € pour la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et 1,50 € pour la FRCC
- **Vignette Nationale annuelle :**
95 € (fixée par la FNC)
- **Vignette temporaire 9 jours consécutifs :**
33 € (non renouvelable)
- **Vignette temporaire 3 jours consécutifs :**
17 € (3 périodes maxi. par an)
- **Adhésions « Territoires » :**
 - Contrat simple : 90 €
 - Contrat de service : 90 € + 0,30 € de l'ha du 1^{er} au 400^e ha et 0,20 € de l'ha à partir du 401^e

ANNEXE 6 : Projet de budget « dégâts » 2015 / 2016

DÉPENSES	
Achats	1 027 405 €
Services extérieurs	7 875 €
Autres services extérieurs	262 000 €
Taxes	18 770 €
Personnel	270 490 €
Charges gestion courante	28 871 €
Amortissements, provisions	229 820 €
TOTAL DÉPENSES	1 845 231 €
RECETTES	
Ventes	1 490 695 €
Autres produits	60 000 €
Prod financier, except, reprise, prov, transf charges	295 195 €
TOTAL RECETTES	1 845 890 €
RÉSULTAT BUDGET « DÉGÂTS »	659 €

Pour les recettes, les hypothèses suivantes ont été retenues : Baisse des prévisions de vente du timbre Sanglier de 3% dont les tarifs sont : annuel 25 €, temporaire 9 jours 13 € et temporaire 3 jours 7 €. Stabilité du prix des bracelets de cervidés auquel il faut ajouter le coût matière de 5 € soit un total de CHEVREUIL 35 €, DAIM, CERF SIKA et MOUFLON 5 €, CEM 210 €, CEM1 170 €, CEF 110 €, CEJC 110 €.

Maintien du prix du bracelet Sanglier à 20 € coût matière inclus.

Les bracelets Sanglier 2015/2016 seront de couleur verte.

Il y aura la possibilité :

- **d'utiliser les bracelets Sanglier 2013 / 2014** (orange hachuré) et **2014/2015** (jaune hachuré) pour la saison 2015/2016 en ne mettant qu'un seul bracelet par animal.
- **les bracelets Sanglier 2012 / 2013** (rose) ne seront plus valables à compter du 1^{er} juillet 2015. Il sera possible **de vous les faire rembourser** du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015, au siège de la Fédération, par chèque adressé par voie postale ultérieurement et au tarif de 5 €.

Tous les bracelets Sanglier antérieurs à 2012/2013 ne sont plus valables, non remboursables et non échangeables.